

Club collectivités PREDIT

Convention entre
le PREDIT et le GART

1 - Constat et attendus : nécessité d'un rapprochement entre la recherche et les décideurs des collectivités territoriales.

- Le Conseil d'orientation du Prédit 3 (2002-2006) a manifesté une volonté de rapprochement avec les collectivités territoriales, pour accentuer leur implication dans les programmes de recherche, l'expression de leurs besoins, les partages d'expériences. Ce rapprochement devrait aller au delà de la participation, déjà acquise, de représentants des collectivités aux différentes structures d'orientation du programme.

Parmi les partenaires fondateurs du Prédit, le ministère de l'Équipement (représenté par la Drast) et l'Ademe sont particulièrement concernés du fait de leur implication dans le soutien de recherches ou d'expérimentations locales.

Cette volonté résulte du bilan du programme précédent (1996-2000), où les expérimentations locales ont fait apparaître :

- que le nombre de collectivités qui répondent aux appels à propositions du Prédit est très limité : accès à l'information, temps, relations avec les milieux de recherche, moyens et compétences pour élaborer les réponses, en sont les principales raisons.
- que les expérimentations ont du mal à se pérenniser, à se développer, à s'exporter d'une ville à l'autre.

La volonté qui résulte de ce constat s'exprime pour l'ensemble du champ de travail du Prédit 3, mais deux groupes de programmation sont plus particulièrement concernés : celui sur les services de mobilité (GO 2), très axé sur l'expérimentation, et celui sur les politiques de transport (GO 11) en charge de la recherche sur les instruments de conduite et d'évaluation des politiques.

- le bureau du Gart, de son côté, fait le constat que la recherche technologique ne peut s'appliquer et perdurer sans appropriation ; que pour beaucoup de collectivités, le Prédit et ses propositions d'expérimentations sont peu connus, difficilement accessibles aux collectivités petites et moyennes ; et que la recherche présente pour les élus des risques : risque financier, d'échec de l'introduction d'une innovation, risque vis-à-vis du potentiel critique de la recherche concernant les politiques des collectivités locales.

Les élus du Gart regrettent également la trop faible connaissance des expériences d'autres pays. Ils soulignent enfin la nécessité de clarifier les règles du jeu de la coopération entre chercheurs et collectivités territoriales.

- de part et d'autre, ont été cités comme modèles intéressants pour progresser relativement dans ces domaines, le programme européen d'expérimentations conjointes dans plusieurs grandes villes européennes (Civitas), et le programme « marchandises en ville », financé par l'Ademe et la Drast et réalisé avec le concours du Gart, qui met en place de la formation, de l'information, de l'animation, des guides pratiques en accompagnement d'expérimentations in situ. On peut aussi citer deux actions fédératives du Prédit qui intègrent fortement les expérimentations locales, celle sur l'information multimodale (Predim) et celle sur les espaces logistiques urbains (Elu), en cours d'achèvement et dont le Gart a assuré le co-secrétariat.

- le Certu (ministère de l'Équipement), de son côté, a vocation à mettre à disposition des services de l'État mais aussi des collectivités territoriales les outils d'information ou méthodologiques, résultant ou non de la recherche. Il est donc particulièrement concerné par les échanges d'expériences et la valorisation des programmes de recherche.

2 - Objet de la convention

Compte tenu des constats précédents, les partenaires signataires de la présente convention, s'engagent à développer les actions suivantes :

- mettre à disposition, sous une forme accessible aux élus, les informations concernant les expérimentations réalisées dans le cadre du Predit et celles qui concernent des innovations européennes; pour cela

le Certu assurera la création d'un espace « innovations transports» sur son site internet.

- organiser une écoute des collectivités, de leurs projets, de leurs besoins, afin de mieux intégrer leurs idées dans la programmation du Predit et d'aider les collectivités à monter de projets de recherche ou d'expérimentation, si possible muti-sites. Des consultants (privés ou services internes des partenaires du Predit) pourront être sollicités à cet effet par la Drast ou l'Ademe.

- engager, dans le cadre du groupe 11 du Predit (Politiques de transport, dont la Drast et l'Ademe assurent le secrétariat) et en collaboration avec des autorités organisatrices volontaires, des recherches-action liées à la mise en place de politiques innovantes de gestion de la mobilité. Ces recherches pourront porter sur la prospective, sur les outils de prévision et d'évaluation, sur les conditions de réussite de l'innovation.

- mettre en place un dispositif d'animation de ce club, centré notamment sur les échanges d'expérience. des journées d'échanges seront organisées périodiquement par le Gart.

le Président du Predit



Jean-Louis Léona

le Président du Gart



Michel Destot